4-6 JUIN 2024 – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, BERLIN, ALLEMAGNE

BOD/2024/06 DOC 10 – POUR DÉCISION

MOBILISATION DE FINANCEMENTS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

N.B. Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont rendus publics qu'après avoir été évalués par l'instance de gouvernance compétente. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les distribuer à leurs groupes constitutifs à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Principales questions à examiner :

- Lors d'une session conjointe en avril, le Comité des finances et du risque (FRC) et le Comité de la performance, de l'impact et de l'apprentissage (PILC) ont réfléchi aux considérations stratégiques relatives à l'utilisation accrue des ressources financières du GPE afin d'obtenir et de mobiliser des financements supplémentaires pour l'éducation.
- Informé par ces discussions, le FRC a recommandé la prochaine phase du travail dans le contexte de l'élaboration du prochain cadre de mobilisation et d'allocation de financement du GPE pour la période de financement 2026-2030, pour décision du Conseil.
- Les membres du Comité ont reconnu la nécessité de ressources supplémentaires. Ils ont noté le succès du multiplicateur et ont exprimé leur soutien à la recherche de moyens innovants pour mobiliser davantage de fonds.
- Les membres ont également noté l'importance du financement national, y compris la question de la fiscalité.
- Dans le contexte de la prochaine reconstitution des ressources, les membres ont également souligné la nécessité pour le GPE de communiquer fortement sur les résultats au-delà du seul volume de financement mobilisé.

Objectif

1. Le présent document demande au Conseil d'administration d'examiner une recommandation sur l'utilisation accrue des ressources financières du GPE pour mobiliser des financements supplémentaires en faveur de l'éducation et d'approuver la prochaine phase des travaux au titre de l'élaboration du prochain cadre de mobilisation et d'allocation de financements du GPE pour la période 2026-2030.

Décision recommandée

BOD/2024/06/XX – Mobilisation de financements en faveur de l'éducation

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'importance de mobiliser des fonds supplémentaires pour soutenir la transformation du système ainsi que du besoin de mettre en place

des mécanismes innovants à cette fin.

2. Prend acte du succès du mécanisme actuel reposant sur le fonds à effet multiplicateur du GPE et de la demande de renforcer et d'adapter ces instruments sur la base des conclusions de l'évaluation indépendante et de leur mise en œuvre à ce jour.
3. Prend note de la nécessité et de l'opportunité d'envisager l'élargissement de la gamme d'instruments innovants susceptibles d'être utilisés pour mobiliser des financements supplémentaires auprès de diverses sources.
4. Affirme son intention d'augmenter de manière significative la part des ressources financières disponibles au cours de la période 2026-2030 par le biais de mécanismes, y compris le fonds à effet multiplicateur, qui mobiliseront des financements supplémentaires en faveur de l'éducation.
5. Demande au Secrétariat de poursuivre l'analyse et l'élaboration d'instruments susceptibles d'être adoptés pour la période de financement 2026-2030, pour recommandation au FRC. Ces instruments devraient également inclure des modifications en matière d'éligibilité et d'allocation, qui soutiendront au mieux la réalisation des objectifs du plan stratégique GPE2030, pour décision par le Conseil d'administration lors de sa réunion de juin 2025.

Contexte

1. Ainsi que le stipule la charte, le GPE vise à mobiliser des fonds en faveur de l'éducation par le biais du Fonds du GPE, en soutenant le financement national, et en attirant et alignant des financements provenant de sources extérieures. L'un des principaux objectifs du plan stratégique GPE2025 est de mobiliser « des financements plus importants et de meilleure qualité ».
2. Si l'on tient compte de l'inflation, l'évolution de l'aide à l'éducation est négative depuis plusieurs années, tandis que la part de l'aide publique au développement (APD) consacrée à l'éducation stagne ou diminue. Ceci dans un contexte de crise de l'apprentissage exacerbée par la pandémie de COVID-19, et de pression significative sur les budgets nationaux en raison de crises multiples, dont la menace toujours croissante du changement climatique. La croissance démographique dans de nombreux pays partenaires signifie que, dans bien des cas, l'augmentation du financement de l'éducation n'arrive pas à suivre celle de la demande de services.
3. L'architecture de l'aide à l'éducation et les bailleurs de fonds du développement au sens large s'adaptent à cette situation en mettant davantage l'accent sur la mobilisation de crédits supplémentaires avec des financements limités. Le GPE

s'est déjà engagé sur cette voie avec l'adoption du fonds à effet multiplicateur dans le cadre du plan stratégique GPE2020 et son développement dans le cadre du plan GPE2025 pour atteindre au moins 20 % des financements.

4. Alors que le GPE entame l'élaboration de son plan stratégique GPE2030 pour la période de financement 2026-2030, il est essentiel qu'il réfléchisse également à la meilleure façon d'utiliser ses fonds limités, notamment par le biais de financements innovants, pour mobiliser des ressources supplémentaires alignées sur les priorités nationales en matière d'éducation et soutenir la transformation du système. Le GPE travaille en étroite collaboration avec des partenaires clés du secteur dans le cadre de l'Initiative pour le financement multilatéral de l'éducation et participe activement aux travaux sur les financements innovants.
5. Le fonds à effet multiplicateur offre une excellente plateforme sur laquelle bâtir en raison de son succès et de la demande dont il fait l'objet. Il pourra être amélioré sur la base des conclusions de l'évaluation indépendante et des enseignements tirés du GPE2025. Par exemple, alors que tous les pays doivent réaliser une analyse des facteurs favorables pour accéder au fonds à effet multiplicateur, le fait que la plupart d'entre eux seront dotés d'un pacte de partenariat et réaliseront des examens de mi-parcours permettra de renforcer la priorisation des financements du fonds à effet multiplicateur et des ressources mobilisées par le biais de ce mécanisme afin de mieux soutenir la transformation du système.
6. Cependant, il existe également d'autres moyens pour mobiliser des fonds supplémentaires, notamment en débloquant des ressources sur les marchés des capitaux pour soutenir le financement national, par exemple par le biais d'émissions d'obligations et d'allègements de dette conditionnels pour lesquels les fonds du GPE pourraient jouer un rôle de catalyseur, ou en contribuant à réduire le risque des investissements dans l'éducation ou à promouvoir les obligations à impact sur le développement. Comme on a pu le voir dans le cadre du fonds à effet multiplicateur, le GPE ne doit pas nécessairement élaborer toutes ces propositions, mais il doit disposer de la latitude et des fonds nécessaires pour participer à des cofinancements avec des partenaires qui ont un mandat et un savoir-faire dans ce domaine.
7. Dans le cadre du plan stratégique actuel, le Conseil a alloué au moins 20 % des ressources mobilisées à des mécanismes spécifiquement liés à l'obtention de financements complémentaires. Malgré cet investissement relativement modeste, en mars 2024, le GPE avait permis de mobiliser plus de 3,5 milliards de dollars auprès de 62 partenaires de cofinancement dans 44 pays, en fournissant 900 millions de dollars de financements. L'expérience montre que les partenaires sont prêts à investir beaucoup plus encore. Il existe des possibilités de travailler

avec des acteurs d'autres secteurs, ainsi qu'avec des acteurs relativement nouveaux dans le domaine de l'éducation, tels que le Education Outcomes Fund et la Facilité internationale pour le financement pour l'éducation, avec lesquels le Secrétariat coopère étroitement en vue d'identifier des possibilités de cofinancement.

8. Il est fort probable que l'adoption de nouveaux instruments innovants et des adaptations du fonds à effet multiplicateur permettront d'augmenter les fonds du GPE recueillis dans le cadre du GPE2025 à 50 % par exemple dans le cadre du GPE2030, et de mobiliser 10 milliards de dollars de nouveaux investissements dans l'éducation, dont 2 milliards de dollars provenant du Fonds du GPE. Cela laisserait un important montant qui ne serait pas subordonné à la mobilisation de cofinancements supplémentaires et pourrait financer des allocations hautement prévisibles pour les pays qui en ont le plus besoin. En cas d'augmentation des ressources mobilisées pour le Fonds du GPE, l'impact sera encore plus grand si le pourcentage accru des fonds consacrés à l'obtention de financements supplémentaires est maintenu.
9. Le GPE a travaillé avec le Boston Consulting Group pour approfondir certaines de ces réflexions, comme indiqué dans le document préparatoire ci-joint, y compris la réflexion sur les consultations initiales qui ont eu lieu avec les parties prenantes.
10. Il n'est pas demandé au Conseil de recommander ou d'approuver des instruments spécifiques à ce stade, ni de convenir d'un montant devant être affecté au fonds à effet multiplicateur et aux mécanismes de financement connexes. Il est toutefois essentiel que le Secrétariat sache si le Conseil a l'intention d'intensifier considérablement ses activités dans ce domaine et s'il le chargera d'examiner en profondeur les changements potentiels et les nouveaux instruments.
11. L'avis du Conseil influencera la façon dont nous élaborerons des options concernant le financement et le cadre de financement du GPE2030 et les questions connexes sur l'éligibilité et la méthodologie d'allocation qui devraient être finalisées au cours de l'année à venir. Il constitue également un message clé pour les partenaires de cofinancement potentiels, dont ceux qui sont intéressés mais qui ne se sont pas encore pleinement engagés, concernant la poursuite de leur collaboration avec le GPE. Cela est d'autant plus important que le GPE épuise les ressources disponibles dans le cadre du GPE2025.

Annexe A: Le document préparatoire
Annexe B: Glossaire